



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, 4ième
étage/Floor
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet IPS - Set-Aside under PSAB	
Solicitation No. - N° de l'invitation T8086-172450/B	Amendment No. - N° modif. 016
Client Reference No. - N° de référence du client T8086-172450	Date 2019-05-09
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-626-34856	
File No. - N° de dossier 626zm.T8086-172450	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-05-22	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Holden, Carole	Buyer Id - Id de l'acheteur 626zm
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-9217 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION N° 016

La présente modification vise à modifier la DP.

À la modification n° 014 de la demande de soumissions :

Supprimer :

Question n° 78 : Laisser intentionnellement vide.

Insérer :

Question n° 78

La réponse n° 34 de la modification n° 11 indique ce qui suit : « Les 120 jours facturables de l'article CTO1, 1 e) et f) s'appliquent uniquement aux catégories qui sont identiques ou similaires aux catégories de ressources propres à un volet. »

Si un fournisseur répond au moyen d'un contrat dans le cadre duquel seuls les rôles requis ont été acquis, l'État peut-il confirmer que toutes les ressources n'ont pas eu à accumuler 120 jours facturables sur une période d'un an?

À titre d'exemple, si, dans le cadre d'un seul contrat des SPICT, un fournisseur a affecté 10 programmeurs/analystes de niveau 2 ou 3, sur ces 10 ressources, 4 ont travaillé au moins 120 jours sur une période d'un an; plusieurs ressources ont travaillé au moins 120 jours, mais sur un an, et certaines ont travaillé moins de 120 jours mais les contrats sont en cours. Veuillez confirmer que cette référence serait conforme aux exigences du critère CTO1.

Réponse n° 78 :

Dans l'exemple du soumissionnaire, un minimum d'une ressource doit avoir assumé, dans le cadre du contrat cité en référence, le rôle associé à une catégorie de ressource déterminée pendant au moins 120 jours facturables sur une période d'un an (tel que précisé au critère CTO1 1.e).

Les contrats cités en référence doivent présenter un total cumulatif d'au moins 2 000 jours facturables couvrant une période ne dépassant pas trois ans.

L'exemple du soumissionnaire satisfait l'exigence de 120 jours facturables sur une période d'un an pour la catégorie de ressource déterminée.

Le soumissionnaire est responsable de s'assurer que toutes les exigences du critère CTO1 sont satisfaites.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS RESTENT LES MÊMES